

Mise en place d'un Conseil de Vie Collégienne (CVC)

1/ Généralités :

L'esprit de cette instance (CVC) est de **rendre les collégiens acteurs** de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit. Des facteurs d'amélioration du climat scolaire sont observés à la suite de la mise en place de ces CVC. On constate une meilleure implication des élèves dans la vie de leur collège et un sentiment d'appartenance renforcé.

2/ Constitution du CVC :

Tout les élèves sont potentiellement concernés quelque soit leur niveau. Après une présentation du cadre du CVC, les volontaires pourront réfléchir sur des thèmes appropriés au contexte de l'établissement. (occupation du temps scolaire, aménagement des locaux, occupation du foyer etc...)

3/ Objectifs :

- Donner la parole aux élèves pour mieux prendre en compte leurs attentes pour l'amélioration de leurs conditions de vie.
- Favoriser l'expression collégienne et l'encadrer (dialoguer, échanger, débattre)
- Permettre aux élèves d'impulser des actions
- Valoriser leurs initiatives
- Les confronter à la réalité du fonctionnement de l'établissement

4/ Mise en place :

La constitution d'un CVC pourra s'organiser autour de deux groupes de réflexion :

- un groupe sur le cadre de vie au collège : aménagement, et occupation des locaux
- un groupe sur le temps scolaire : occupation et surveillance du foyer, régimes de sorties des élèves, activités périscolaires, tutorat et soutien.

Une première réunion d'information se tiendra le lundi 07 novembre à 13h au foyer.

La présence de plusieurs adultes volontaires dans le CVC est un gage de réussite.

Si vous êtes partant n'hésitez pas à venir partager vos idées.

Virginie Ruault - CPE